



**HAL**  
open science

# Ex-esclaves et engagés indiens au 19e siècle: rencontres, échanges et cloisonnements

Jocelyn Chan Low

► **To cite this version:**

Jocelyn Chan Low. Ex-esclaves et engagés indiens au 19e siècle: rencontres, échanges et cloisonnements. *Revue historique de l'océan Indien*, 2009, Dialogue des cultures dans l'océan Indien occidental (XVIIe-XXe siècle), 05, pp.375-389. hal-03426360

**HAL Id: hal-03426360**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03426360>**

Submitted on 12 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Ex-esclaves et engagés indiens au 19<sup>e</sup> siècle : rencontres, échanges et cloisonnements

Jocelyn Chan Low  
Université de Maurice

A l'île Maurice, l'abolition de l'esclavage dans la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle entraîne une véritable révolution démographique. Sur les ruines du système servile va s'ériger *l'indentured labour system* dans un contexte de révolution sucrière. Ainsi de 1834 à 1839, quelques 24 000 engagés indiens furent acheminés à l'île Maurice pour travailler côte à côte avec les apprentis dont certains étaient eux même d'origine asiatique mais dont la grosse majorité était d'origine afro-malgache.

La fin de l'apprentissage en 1839 coïncide avec une prohibition temporaire de l'importation de la main d'œuvre de l'Inde, mais avec la reprise de l'immigration indienne en 1843, quelques 39 000 immigrants furent acheminés à l'île Maurice en 1843. Et jusqu'à la fin de l'engagisme, quelques 450 000 engagés indiens furent amenés dans l'île, et parmi eux quelques 350 000 s'y fixèrent.

Dès 1851, la population d'ex-apprentis était devenue minoritaire par rapport aux immigrants indiens dans la colonie comme le démontre le tableau ci-dessous :

**Tableau I**

Année	Apprentis Hommes	Apprentis Femmes	Indiens	
			Hommes	Femmes
1835	36 527	24 518	1 295	
1838	32 725	19 891	22 791	
1846	28 142	21 233	48 935	7 310
1851	26 653	21 677	64 282	13 714

Sources : *Blue Book 1838, Recensement 1840 & 1851. MA BIA 1 General statement of Indian immigration 1834 -1853*

Comme le soulignent Arno et Orian, nulle part ailleurs l'importation de la main d'œuvre n'a été aussi importante par rapport à la population d'accueil<sup>1</sup>.

Comment s'est effectuée la rencontre entre ces deux groupes de population, certes loin d'être homogènes ?

L'historiographie Mauricienne est restée à bien des égards silencieuse sur cet aspect fondamental mais encore tabou de l'évolution sociale du pays, privilégiant les récits ethnocentriques. Il existe ainsi plusieurs ouvrages sur

<sup>1</sup> T. Arno et C. Orian, *Île Maurice : une société multiraciale*, Paris, 1986, p. 73.

l'engagisme indien à l'île Maurice (A Beejadhur<sup>2</sup>, K Hazareesing<sup>3</sup>, etc.) et depuis récemment il y en a d'autres sur les descendants d'esclaves (G Benoit<sup>4</sup>, B Moutou<sup>5</sup>). Mais l'ouvrage de Marina Carter et de J. Ng Foong Kwong, *Colouring the rainbow*<sup>6</sup>, reste l'exception alors que dans leur synthèse de l'évolution sociale du pays au 19<sup>ème</sup> siècle Arno et Orian soulignent que le développement de la plantation imposa progressivement un mode de fonctionnement social basé sur la fermeture et le cloisonnement des groupes dans une société du regard opérant selon les modalités d'un consensus négatif. Pourtant, à la fin du siècle, de nombreux observateurs, à l'instar de Charles Baissac ou du commissaire du recensement de 1881, relèvent l'étendue du métissage à la fois biologique et culturel entre les divers groupes de population - métissage qui entraîne de profonds bouleversements notamment chez les descendants d'esclaves.

Au moment où la quête identitaire et la recherche des racines (notamment africaines chez le groupe dit afro-créole), et le discours sur l'ancestralité devient obsessionnel dans la sphère publique, notre communication vise à revoir les modalités et les conséquences durables de la rencontre entre l'ex-esclave et l'engagé indien, notamment sur la population d'affranchis et leurs descendants.

### Victimes d'un complot ?

D'emblée, dans le contexte du débat sur le malaise créole, une interprétation a rapidement émergé selon laquelle l'immigration indienne bénéficia largement aux gros planteurs d'origine franco-mauricienne, mais fut à l'origine de la marginalisation des ex-esclaves et de leur descendants dans la société mauricienne. Selon cette interprétation, l'immigration indienne relève d'un complot visant à chasser les esclaves des plantations sucrières afin de les remplacer par une main d'œuvre plus docile et moins coûteuse<sup>7</sup>.

S'appuyant sur un témoignage de *la Sentinelle* de Rémy Ollier en date du 4 juin 1844, certains affirment qu'en raison de l'arrivée des travailleurs indiens, les ex-apprentis furent impitoyablement chassés des plantations à la fin de l'apprentissage en 1839. Cette césure du travail de la terre eut comme conséquence la sous-prolétarianisation du groupe et sa marginalisation durable au sein de la société mauricienne. De même, les stéréotypes racistes à l'encontre du groupe, construits pour les différencier par rapport à l'indien travailleur, vont perdurer jusqu'à la période contemporaine.

Cette interprétation est cependant extrêmement simpliste et réductrice. Il est vrai que l'étude des représentations des esclaves et apprentis dans les écrits à la fois des gouverneurs britannique à l'instar de ceux de Sir Lowry Cole aussi bien que ceux que du *Cernéen* et du *Mauricien* ou encore d'observateurs tels Eugène

<sup>2</sup> A. Beejadhur, *Les Indiens à l'île Maurice*, Port Louis, 1935.

<sup>3</sup> K. Hazareesing, *Histoire des Indiens à l'île Maurice*, Paris, 1973.

<sup>4</sup> G. Benoit, *The Afro-Mauritians. An essay*, MGI, 1985.

<sup>5</sup> B. Moutou, *Les Chrétiens de l'île Maurice*, 1996.

<sup>6</sup> M. Carter & J. Ng Foong Kwong, *Colouring the rainbow*, CRIOS, 1998.

<sup>7</sup> Moutou, *op. cit.* p. 103 ; voir aussi Quenette « De l'esclavage à l'engagisme : les motivations réelles », in U. Bissoondoyal & Servansingh (eds), *Slavery in South West Indian Ocean*, MGI, 1989, p. 145-173.

Bernard<sup>8</sup>, révèle une quasi-unanimité dans la dénonciation des « tares caractérielles » de la population affranchie : le refus du travail de la terre, l'indolence, l'ivrognerie, la grande aptitude à la délinquance par opposition aux « valeurs intrinsèques » de l'Indien en tant que main d'œuvre docile et bon marché. Dès le 25 juin 1836, le *Mauricien* se disait convaincu que pendant une ou deux générations l'ex-apprenti et ses enfants ne pourraient se résoudre à cultiver la terre de leurs anciens maîtres. Le 2 avril, le journal fit état des débats qui agitaient la colonie et révélaient que pour de nombreux gros planteurs, le recours à l'engagé indien était le seul moyen de régler le problème. Et selon d'Arvoy, le consul de France à l'île Maurice à l'époque, les habitants, en engageant les Indiens, considéraient qu'ils ne seraient plus à la discrétion de leurs apprentis à la fin de l'apprentissage. Dans le cas où ces derniers refusaient de travailler ou voudraient mettre leur travail à un prix trop élevé, ils seraient remplacés par les Indiens<sup>9</sup>.

Mais le *Mauricien* du 2 avril 1836 faisait aussi ressortir les inconvénients d'une « immigration accélérée des Indiens » pour les petits propriétaires : notamment une plus grande dépendance alimentaire, la présence d'étrangers qui pourraient s'adonner au vagabondage dans le pays et surtout le risque d'importation de maladies contagieuses et dangereuses. Par conséquent il maintenait que « c'est particulièrement sur les travailleurs indigènes que doit reposer l'avenir de la colonie ». Les Indiens ne seraient qu'une main d'œuvre d'appoint<sup>10</sup>.

Il faut souligner que loin de vouloir chasser les affranchis des plantations, les autorités promulguèrent plusieurs lois contraignantes sur la pêche, la chasse ou l'occupation des terres de la couronne afin de les retenir sur les plantations<sup>11</sup>.

Et l'immigration indienne fut au départ perçue comme l'un des ces moyens de retenir les apprentis sur les plantations : la vue de ces hommes libres, venant de si loin pour travailler la terre, ne pourrait que chasser la conception qu'avaient les apprentis que le travail de plantation équivalait à la servitude.

Le 25 Juillet 1836, Sir William Nicolay écrivait au secrétaire d'Etat que l'introduction des engagés indiens était avantageuse non seulement en raison de l'accroissement des terres sous culture mais aussi parce qu'elle pourrait inciter les apprentis au travail. Chez ces derniers il existait une notion erronée que le travail de la terre était irrémédiablement lié à l'asservissement. Mais « plusieurs avaient commencé à se débarrasser de cette notion en voyant continuellement des Indiens dont ils savaient pertinemment bien qu'ils étaient des hommes libres exécutant de tels travaux »<sup>12</sup>.

<sup>8</sup> E. Bernard, « Essai sur les nouveaux affranchis de l'île Maurice », *Revue Historique et Littéraire de l'île Maurice*, 1888-1889.

<sup>9</sup> C. Jennings, « Réflexions d'un observateur sur l'émancipation des esclaves britanniques à l'île Maurice » in *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 29, 3, 1982, p. 462-470.

<sup>10</sup> *Mauricien* du 2 avril 1836.

<sup>11</sup> J. Chan Low, « Esclaves, exclus. Citoyens ? », in J.C. Cangy, J.L. Chan Low, M. Paroomal, *L'esclavage et ses séquelles : mémoire et vécu d'hier et d'aujourd'hui*, UOM, Réduit, 2001.

<sup>12</sup> MA SD15/59 Nicolay à Gleneg, 25 juillet 1836.

## Rencontre entre apprentis et engagés

Mais comment les ex-esclaves eux mêmes percevaient-ils l'introduction d'engagés de l'Inde ? Scott, fonctionnaire britannique du Bengale qui visita l'île en 1836, fait écho dans sa relation d'une rumeur selon laquelle sur une habitation plusieurs ex-esclaves se rendirent auprès de leur maître pour le supplier « de ne plus amener des Indiens pour enlever le pain de leurs bouches »<sup>13</sup>.

Scott soulignait toutefois que les Indiens n'étaient affectés qu'au travail de défrichage et de ce fait ne suppléaient pas aux apprentis. Quant à l'état des relations entre Indiens et apprentis, il concluait que « les sentiments que ces derniers entretenaient par rapport aux premiers étaient à présent favorables. L'impression générale est que l'immigrant va les soulager d'une certaine mesure de leurs tâches »<sup>14</sup>.

Le 23 Juin 1836, par ordre du gouverneur Sir William Nicolay, une lettre circulaire fut distribuée à 15 firmes ou individus employant des engagés de l'Inde, les invitant à soumettre des informations relatives à la condition des Indiens et l'état de relations entre ces derniers et les apprentis<sup>15</sup>. Il était demandé aux planteurs – tels Adrien d'Epinau, Arbuthnot, Hunter, Tiroumoudy, Bickajee, de Robillard, West etc. – d'indiquer non seulement s'ils étaient satisfaits de la main d'œuvre venue de l'Inde, mais aussi s'il était coutume sur leur établissement :

- « De mettre les Indiens à l'ouvrage en bande composée exclusivement d'Indiens ou ensemble avec les apprentis, hommes et femmes ;
- Les Indiens témoignaient-ils de la répugnance à travailler dans les bandes avec les apprentis et vice-versa, et est-ce qu'ils se mêlaient à eux ou gardaient-ils leur distance après le travail ?
- Les apprentis de votre établissement ont-ils montré un certain mécontentement ou mauvaise disposition quant à l'emploi d'engagés indiens sur votre habitation et si c'est le cas à quoi attribuez vous cela ? »<sup>16</sup>.

Les réponses des divers propriétaires nous offrent de précieuses indications quant à l'état de relations entre ex-esclaves et engagés au début de l'immigration indienne. Ainsi, Arbuthnot révéla qu'à la tâche : « Les Indiens sont mélangés indistinctement avec les '*negro apprentices*', hommes et femmes, afin d'entretenir un esprit d'émulation chez ces derniers et d'encourager un désir de se débarrasser de la vaine conception que seuls les esclaves cultivent la terre »<sup>17</sup>.

De même, sur l'établissement d'Adrien d'Epinau, les Indiens allaient à l'ouvrage pêle-mêle avec les apprentis des deux sexes, chaque charrette conduite par un apprenti et un Indien. Ils sont de même répartis de la même manière dans

<sup>13</sup> Parliamentary Papers : Ordinances and Correspondence relative to Articled servants and Labourers in the Colonies, 1836, p. 126.

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> W. Frere & A. Williamson, *Report of the Royal Commissioners appointed to enquire into the treatment of immigrants in Mauritius*, 1875, p. 33.

<sup>16</sup> Parliamentary Papers. Account and Papers : Slavery State Papers, 17<sup>th</sup> vol., 1838. Nous remercions Deverajen Kanaksabee qui nous a bienveillamment permis de consulter cet ouvrage qui fait partie de sa riche collection privée.

<sup>17</sup> *Ibid.*, Arbuthnot au Secrétaire Colonial, 24 juin 1836.

les champs, au moulin ou à la sucrerie<sup>18</sup>. Chermont rapportait le 1<sup>er</sup> juillet 1836 que, quand la nécessité l'exigeait, ils travaillaient en bande avec les apprentis, mâles et femelles, et remplissaient exactement les mêmes tâches<sup>19</sup>.

Les propriétaires étaient unanimes à témoigner de la cordialité qui existait entre les deux groupes. Arbuthnot soulignait ainsi : « Nous n'avons jamais observé aucune aversion de la part des apprentis à l'emploi d'engagés de l'Inde. Au départ ils étaient enclins à les mépriser apparemment pour leur manque de force physique, mais cela a bien changé depuis »<sup>20</sup>. Selon West, la cordialité et la bonne entente avec laquelle les Indiens et les apprentis s'affairent au travail est extrêmement satisfaisante. Les apprentis semblent les considérer comme des *helpmates* et sont contents de leur assistance à alléger leur travail, et qu'il n'y avait point lieu de s'inquiéter d'aucune dispute résultant de préjugés d'ordre religieux, de coutumes ou d'intérêts »<sup>21</sup>.

De même, Bestel soulignait que ses apprentis mâles et femelles ne témoignaient aucune aversion ou répugnance à être mêlés aux Indiens : « Ils s'en amusent les uns les autres »<sup>22</sup>. Quant aux Indiens, la présence de femmes les égayait de même qu'elle les encourageait au travail. D'Épinay précisait même que les chefs indiens commandaient aux apprentis pendant l'ouvrage sans que ces derniers ne démontrent aucune répugnance<sup>23</sup>.

Selon d'Épinay, pour les apprentis, l'emploi des Indiens présentait des avantages certains parce qu'il retirait les femmes de certains travaux fatigants. De même la présence des Indiens ne déplaisait pas aux apprentis qui trouvaient en eux des consommateurs pour le produit de leurs jardins<sup>24</sup>.

Quant aux relations sociales entre apprentis et Indiens, il faut souligner que selon Woodcock, un autre officier du Bengale qui visita l'île en 1836, « à leur arrivée sur la propriété, les coolies généralement trouvent une large cabane spécialement préparée pour leur réception, à quelques distance du camp des apprentis, afin de décourager des relations ou coalitions inutiles entre les deux partis »<sup>25</sup>. Selon Scott, « les Indiens et les apprentis ne semblent se mêler entre eux dans aucune mesure »<sup>26</sup>.

Arbuthnot rapporta que « comme leurs habitudes et coutumes sont si différentes de celles des apprentis, généralement ils se retirent dans leur case et s'amuse entre eux selon leurs propres coutumes »<sup>27</sup>.

De même, Bickajee rapportait le 28 juin 1836 que les apprentis et les Indiens « ne se mêlent pas. Mais je n'ai observé aucune aversion entre eux »<sup>28</sup>. Pourtant, selon Adrien d'Épinay, ils se fréquentaient entre eux aux heures de repos : « Les Dimanches on les voit ensemble à la recherche de fruits, herbes, de

<sup>18</sup> *Ibid.*, d'Épinay au Secrétaire Colonial, 29 juin 1836.

<sup>19</sup> *Ibid.*, Chermont au Secrétaire Colonial, 1<sup>er</sup> juillet 1836.

<sup>20</sup> *Op. cit.*

<sup>21</sup> *Ibid.*, Chermont au Secrétaire Colonial, 27 juin 1836.

<sup>22</sup> *Ibid.*, Bestel au Secrétaire Colonial, 29 juin 1836.

<sup>23</sup> *Op. cit.*

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> Parliamentary Papers. Ordinances and Correspondence, *op. cit.*, p. 120.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 126.

<sup>27</sup> Parliamentary Papers. Account and Papers : Slavery State Papers, *op. cit.*

<sup>28</sup> *Ibid.*, Bickajee au Secrétaire Colonial, 28 juin 1836.

légumes et à la pêche... Il y a bien quelques querelles particulières mais les raisons de caste ou de préjugés n'y entrent pour rien »<sup>29</sup>. Selon Arbuthnot « Les Indiens généralement assistent aux danses des apprentis et ces derniers s'amuse en étant les spectateurs des festivals et des faits de gymnastique des Indiens »<sup>30</sup>.

Il faut ajouter que la population indienne était à très forte prédominance mâle et cela était d'une très grande incidence dans les relations entre les deux groupes. Woodcock, qui visita certains établissements, notait que non seulement « les Indiens sont en excellent termes avec les apprentis qu'ils sont amenés quotidiennement à côtoyer par le travail »<sup>31</sup>, mais aussi que « certains travailleurs indiens avaient formé des connexions illicites qui probablement vont empêcher leur retour. Deux jeunes hindous avaient adopté le costume des Noirs mozambicains et un si grand nombre de leurs coutumes qu'il est fort probable qu'ils finiront par épouser des jeunes négresses sur cet établissement ; d'ailleurs, elles ont commencé à bénéficier des avantages d'admirateurs indiens comme en témoignent les tenues plus ornementales qu'elles ont assumé depuis »<sup>32</sup>.

Mais cela pouvait d'occasionner des frictions à l'intérieur de l'habitation. Tiroumoudy et Annassamy soulignaient qu'à Bon Espoir, l'introduction des engagés indiens avait provoqué des querelles domestique chez les apprentis, et attribuaient cela à la jalousie<sup>33</sup>. Blyth faisait ressortir qu'il fallait rétablir l'équilibre des sexes au sein de la population indienne pour protéger le '*domestic arrangement*' des apprentis<sup>34</sup>.

Il est vrai que ces observations provenaient essentiellement des gros propriétaires qui avaient tout intérêt à présenter l'immigration indienne d'une manière favorable. Ainsi, le 14 mai 1837, le Secrétaire d'Etat aux Colonies exprima le souhait que les *Special Magistrates* soient appelés « à soumettre un compte rendu sur la condition des engagés indiens »<sup>35</sup>. Mais selon Frere et Williamson, ces derniers s'appuyèrent essentiellement sur les propriétaires pour rédiger leur rapport. Certains magistrats étaient d'avis que « les travailleurs indiens étaient inférieurs dans l'échelle de la civilisation aux apprentis »<sup>36</sup>, un autre écrivit que l'Indien ne sera jamais l'égal de l'apprenti<sup>37</sup>. E. Kelly soulignait que l'introduction d'engagés indiens serait bénéfique « à condition que leur nombre soit limité afin de ne pas affecter l'emploi de la population noire à la fin de l'apprentissage »<sup>38</sup>. Pourtant, de nombreux planteurs, malgré les plaintes quant à l'ignorance, l'absentéisme, l'insubordination et l'indolence des Indiens, maintenaient déjà que « s'ils le pouvaient, ils n'auraient gardé aucun apprenti sur leur établissement »<sup>39</sup>. Par contre, l'Indien « faisait le travail aussi bien que

<sup>29</sup> *Op. cit.*

<sup>30</sup> *Op. cit.*

<sup>31</sup> Parliamentary Papers. Ordinances and Correspondence, *op. cit.*, p. 122.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 122-123.

<sup>33</sup> Parliamentary Papers. Account and Papers : Slavery State Papers, *op. cit.*, Tiroumoudy et Annassamy au Secrétaire Colonial, 1<sup>er</sup> juillet 1836.

<sup>34</sup> *Ibid.*, Blyth au Secrétaire Colonial, 1<sup>er</sup> juillet 1836.

<sup>35</sup> Frere et Williamson, *op. cit.*, p. 36.

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> S. Deerpalsingh & M. Carter, *Selected documents on Indian Immigration in Mauritius*, Vol. 3, MGI, 1998, p. 244-246.

<sup>39</sup> Frere et Williamson, *op. cit.*, p. 36.

l'apprenti et ne recevait que 2 dollars et 50 cents en plus des rations, alors que l'apprenti ne travaillera pas pour moins de 8 ou 10 dollars et rations »<sup>40</sup>.

Mais un des leitmotifs était le manque de femmes qui entraînait des disputes avec les apprentis. Ainsi, E. Kelly soulignait « la nécessité d'avoir un certain nombre de femmes introduites avec chaque bande afin que les disputes fréquentes entre Indiens et apprentis soient évitées »<sup>41</sup>.

Au début des années 1840 les rapports des *Stipendiary Magistrates* révèlent de nombreux cas de litiges entre apprentis et engagés indiens. Par exemple, le 1<sup>er</sup> septembre 1840, Ely « ex-apprenti, employé chez Mr Vaudagne » déposa plainte contre Bodun, Bolabera, Codahukus et Bogwin, Indiens, pour l'avoir agressé et maltraité sur l'établissement de Mr Colomb où il s'était rendu pour rendre visite à sa femme qui y résidait<sup>42</sup>. Il citait comme témoins Modeste, apprenti, et Lotchman, sirdar. L'Indien Bodun fut condamné à payer une amende de Rs8 à Ely. Par contre, Sirop, « Indien appartenant à Mr Fortier, planteur, accusa Damien, ex-apprenti également employé de Mr Fortier, de l'avoir frappé au visage avec 'un morceau de canne bagasse' »<sup>43</sup>. Les témoins appelés à la barre étaient Toussaint, ex-apprenti, Ickinghe, sirdar, et Pierre, commandeur. Il ressortait que Sirop avait provoqué Damien en frappant son chien. L'incident avait créé des désordres sur l'établissement parmi les employés de M. Fortier et les deux furent condamnés à payer une amende de Rs4 chacun.

Comme le souligne Marina Carter, la présence des Indiens sur les plantations amena une politique de « *divide and rule* » chez les planteurs<sup>44</sup>. Ces derniers n'hésitaient pas à utiliser les témoignages des ex-apprentis pour contrecarrer les plaintes des engagés indiens devant les magistrats. Le cas suivant est très révélateur : « Montave et Khanella *indian labourers* », contre Mr De la Roche la Perrière, planteur, pour agression, appelés le 12 septembre 1840 devant le *Stipendiary Magistrate* de Grand Port<sup>45</sup>. Les témoins cités étaient Mona, Indien, pour le plaignant et Marc, Menace et Aza, ex-apprentis, pour l'accusé. Et il est à souligner que selon le *Mauricien* du 18 Novembre 1850, il y eut des affrontements inter ethniques au faubourg de l'est entre ex-apprentis et Indiens au cours du festival de Yamsé

Cependant, d'autres témoignages révèlent les très bonnes relations existant entre les deux groupes de population. Par exemple, l'Indienne Bibee Juhoorum, qui s'était engagée avec le Dr Boileau, témoigna devant la Commission de Calcutta que son employeur la harcelait sexuellement. Mais ce dernier « avait deux Cafrines. Elles étaient généreuses et souvent la remplaçaient volontairement pour certaines tâches qu'elle ne pouvait accomplir sans perdre sa caste. Quand elle venait d'arriver, elles ne pouvaient pas communiquer, mais par la suite elle avait appris le français »<sup>46</sup>. De même, le 11 janvier 1841, le Commissaire Civil

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>41</sup> *Op. cit.*

<sup>42</sup> Parliamentary Papers. Correspondence relative to Indian Labourers in Mauritius (1840) p. 87.

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> M. Carter & R. d'Unienville, *Unshackling Slaves. Liberation and adaptation of Ex-apprentices in Mauritius*, 2002, p. 175.

<sup>45</sup> Parliamentary Papers. Correspondence relative to Indian Labourers, *op. cit.* p. 79.

<sup>46</sup> M. Carter, *Lakshmi's legacy : The testimonies of Indian Women in 19<sup>th</sup> Century Mauritius*, EOI. Rose Hill, 1994, p. 144.

suppléant de Flacq notifia au Secrétaire Colonial « la conduite hautement louable des ex-apprentis Hyppolite et Emile Bussy, qui avaient au péril de leur vie sauvé l'indien Durhon au service de Mr Millien qui s'était trouvé en difficultés suite au débordement soudain de la Rivière à Poste de Flacq »<sup>47</sup>. Et le Secrétaire Colonial recommanda une récompense à ces derniers pour leur bravoure et humanité<sup>48</sup>.

Le 4 décembre 1845, Emile Ravel, Commissaire Civil de Rivière du Rempart, rapporta au Secrétaire Colonial dans son quartier que les apprentis donnaient refuge aux indiens déserteurs : « Beaucoup des premiers détiennent illégalement les seconds, en leur donnant un refuge dans leurs cases, ils s'en font servir et les Indiens, quoique mal nourris, trouvent avantage pour eux de vivre dans l'oisiveté, et de ne pas être dans l'obligation de se livrer aux travaux de la terre, par lesquels les apprentis ont fait passer dans leur esprit la répugnance qu'ils éprouvent eux-mêmes »<sup>49</sup>. On pourrait avancer qu'il s'agissait là d'une solidarité entre les *damnés de la terre* car effectivement, comme le soulignait d'Arvoy en 1835, pour la grande majorité des ex-esclaves l'apprentissage représentait une continuation de l'esclavage<sup>50</sup>. A l'île Maurice, comme le souligne Nwulia, les conditions de l'apprentissage étaient extrêmement dures et l'apprenti n'aspirait qu'à retrouver la plénitude de la liberté<sup>51</sup>. C'est ainsi qu'entre 1835 et 1839 plus de 3000 apprentis rachetèrent leur liberté à fort prix. Mais comme en témoignèrent les *returnees* devant les autorités indiennes, l'engagisme était une forme de servitude. Bibi Juhooraun déclara avec beaucoup d'amertume : « Dans aucun cas je ne retournerai à l'île Maurice, c'est une terre d'esclaves. Je préférerais mendier mon pain ici »<sup>52</sup>. Et Ramdeen témoigna le 10 décembre 1840 qu'avant la fin de l'apprentissage « Ils avaient l'habitude d'obliger les Noirs à travailler dur et les Indiens étaient traités de la même manière. Tout retardataire était châtié »<sup>53</sup>. Le *mule whip*, la terreur des esclaves, et le *rattan* étaient utilisés pour les punitions corporelles<sup>54</sup>.

Il n'est guère étonnant que les mauvais traitements subis par les engagés indiens dissuadèrent les ex-apprentis de s'engager après la libération de l'apprentissage. En 1837, le magistrat Kelly rapportait au sujet des engagés indiens : « Leur exemple en tant qu'hommes libres n'avait jusqu'ici eut aucun effet bénéfique sur le caractère ou les habitudes des apprentis »<sup>55</sup>. Il faut souligner qu'au lendemain de la libération de l'apprentissage, le *Cernéen* fait état de la décision unanime des gros planteurs d'offrir aux ex-apprentis les mêmes conditions d'engagement que celles offertes aux engagés Indiens, afin de ne pas susciter de contestations chez les premiers »<sup>56</sup>.

<sup>47</sup> MA RA 659.

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> Parliamentary Papers. Correspondence relative to the supply of labour to the West Indies Colonies and Mauritius, (1846) p. 266.

<sup>50</sup> Jennings, *op. cit.*

<sup>51</sup> M. Nwulia, « The apprenticeship system in Mauritius. Its character and its impact on race relations in the immediate post-emancipation period. 1839-1879 », *African Studies Review* 21, April 1978, p. 89-101.

<sup>52</sup> M. Carter, *Lakshmi's legacy...*, *op. cit.*, p. 166.

<sup>53</sup> B. Howell, *Mauritius 1832-1840. A study of a sugar colony*, PhD thesis, 1950, p. 148.

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> S. Deerpalsingh & M. Carter, *Selected documents*, 1998, *op. cit.*

<sup>56</sup> *Cernéen*, 6 avril 1839.

## A la fin de l'apprentissage

Il n'est guère étonnant que les ex-apprentis refusèrent de s'engager. Comme le remarque le *Cernéen* le 2 Avril 1839, « la condition d'un engagement les épouvante. Ils voient dans le mot engagement le retour des l'esclavage ». Le *Stipendiary Magistrate* Randall écrivit à Dick, le 19 Décembre 1845, qu'il était sceptique sur le respect des maîtres quant aux termes de leurs accords, surtout qu'il pouvait constater les arriérés de salaire dus aux immigrants indiens, de même que leurs mauvais traitements »<sup>57</sup>.

Pourtant, s'il est vrai que la majorité refusa de s'engager, ils ne s'éloignèrent pas immédiatement et complètement des travaux de la grande plantation. En effet, à la Rivière du Rempart au 9 juin 1839, sur les 2757 recensés, 1412 s'engagèrent à l'année et 112 travaillèrent sans aucun engagement<sup>58</sup>. A La Savanne, au 25 mai 1839, sur les 1489 apprentis recensés, 147 seulement s'étaient engagés à l'année mais 773 au mois ou autre<sup>59</sup>, 21 travaillant sans aucun engagement. A Flacq, au 14 mai 1839, sur 558 apprentis recensés sur certaines propriétés, 251 seulement s'étaient engagés, mais 5 étaient employés sans engagement<sup>60</sup>. A Grand Port, au 21 mai 1839, sur 1055 recensés, seulement 169 s'engagèrent à l'année, 3 au mois mais 244 étaient employés sans engagement<sup>61</sup>. Il n'est guère étonnant que le *Blue Book* de 1840 recense plus de 33 000 travailleurs sur les plantations<sup>62</sup>. Et comme le souligne Brenda Howell, il n'y avait tout au plus que 23 000 engagés indiens dans la colonie<sup>63</sup>. Et en novembre 1841, Stanley estimait à 20 000 le nombre d'ex-apprentis sur les plantations, pour une population d'environ 53 000<sup>64</sup>. Pourtant, en 1844, le nombre d'ex-apprentis sur les plantations n'était estimé qu'à 4992. Et en 1846, le chiffre était de 486<sup>65</sup>.

Pour Brenda Howell, cette disparition de la grande culture était le résultat de la réouverture de l'immigration indienne en 1843. « Les conséquences de l'introduction massive d'engagés indiens au bas salaire fut d'amener les Noirs restant à abandonner le travail des champs »<sup>66</sup>. Ceux qui étaient prêts à travailler dans les plantations pour 2 livres sterling de 1839 à 1842 n'étaient plus disposés à le faire pour quelques schillings en 1843-4. En effet, avec la réouverture de l'immigration indienne, sous le *bounty system* il y eut une importation massive d'engagés. De 1843 à 1844 quelque 39 224 engagés furent amenés dans l'île<sup>67</sup>. Et comme le soulignait d'Arvoy dans les années 1830, l'introduction des ouvriers indiens permettait de maintenir la production mais minait sérieusement le statut des Noirs libérés<sup>68</sup>.

<sup>57</sup> Parliamentary Papers. Correspondence relative to the supply of labour to the West Indies Colonies and Mauritius, *op. cit.*, p. 263.

<sup>58</sup> MA RD 19 Return of working population, 9 juin 1839.

<sup>59</sup> MA RD 19 Return of working population, 25 mai 1839.

<sup>60</sup> MA RD 19 Return of working population in mentioned estates, 14 mai 1839.

<sup>61</sup> MA RD 19 Return of working population.

<sup>62</sup> MA Blue Book, 1840, 21 mai 1839.

<sup>63</sup> Howell, *op. cit.*, p. 174.

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> Census of 1846. Parliamentary Papers Correspondence relative to the supply of labour to the West Indies Colonies and Mauritius, p. 191.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 222.

<sup>67</sup> H A 73, No. 550, Enclosure.

<sup>68</sup> Jennings, *op. cit.*

Au Colonial Office, le lobby pro ex-apprentis était d'avis que l'immigration indienne, en abaissant les salaires, avait entraîné la césure de ce groupe de population d'avec la plantation. Sir W. Gladstone, le secrétaire d'Etat aux colonies, fit parvenir une dépêche sévère à ce propos à Sir William le 14 mai 1846 : « Alors que 50 000 Indiens ont été introduits dans l'île, où sont les anciens cultivateurs, la population émancipée ? Ils ont disparu du travail agricole, des plantations, de tout contact avec les blancs. Ils sont laissés à eux même pour tracer leur voie dans ce monde et dans l'autre monde. Ils ont été jetés sur leurs propres moyens et sont séparés à quelques exception près de toute connexion avec la partie européenne et prospère de la population ». La raison de cet état de chose – si insatisfaisant quant à leur développement et progrès social – était « l'introduction massive de travailleurs indiens. Loin d'agir comme un exemple d'émulation, elle avait effectivement découragé l'apprenti à entrer sur le marché du travail. Le coolie était à portée de main pour *bid down* l'apprenti mais ce dernier n'avait même pas tenté la compétition. Cet avantage avait été acquis à un coût très élevé en espèces mais encore plus élevé quant à l'intérêt social de la population noire (*The coolie was at hand to bid down the negro and the negro has not even attempted the competition*). Gladstone demanda des mesures correctives, notamment de restreindre le nombre d'engagés indiens admis annuellement dans la colonie<sup>69</sup>. Suivant les instructions de Lord Stanley le 19 Novembre 1845, Sir William Gomm demanda aux Stipendiary Magistrates et aux commissaires civils de soumettre un rapport sur les ex apprentis de leur quartier, au sujet : (1) du nombre d'ex-apprentis au moment de la libération et actuellement, (2) de leur mode de vie actuel et leurs moyens de subsistance, (3) de leur progrès matériel, (4) de l'effet qu'a produit la concurrence avec les Indiens<sup>70</sup>.

Selon Sir William Gomm, les rapports confirmaient que bien que le Comité sur l'emploi du Conseil estimât le nombre de cette classe employée à la culture du sol sous des engagements divers supérieur à 6000, il était incontestable que la masse manifestait une répugnance systématique à conclure de tels engagements. Mais il n'y avait aucune indication pouvant amener à conclure que ce retrait était occasionné ou moindrement influencé par le processus d'immigration indienne. Tout est à l'encontre de cette supposition. Et la preuve la plus éclatante en est le comportement de cette classe de population pendant la prohibition de l'immigration indienne entre 1839 et 1843. Les Noirs ne manifestèrent aucun désir de prendre avantage des gages très élevés pour venir en aide aux cultivateurs, et ne se louaient que pour une courte période et rien d'autre bien que le champ fût libre pour qu'ils s'y installassent<sup>71</sup>.

Pourtant, les réponses de certains *Stipendiary Magistrates* et Commissaires civils étaient plus nuancées. Ainsi Emile Magon, Commissaire civil de Pamplemousses Sud, écrivait le 20 Décembre 1845 « la concurrence des Indiens les a éloigné des travaux rudes des sucreries qu'ils dédaignent comme étant des plus pénibles ; ils s'emploient de préférence dans les campagnes de

<sup>69</sup> *Ibid.*

<sup>70</sup> Gomm à Gladstone, 24 août 1846. Parliamentary Papers Correspondence relative to the supply of labour to the West Indies Colonies and Mauritius, p. 211-213.

<sup>71</sup> Gomm à Gladstone, 7 septembre 1846. Parliamentary Papers Correspondence relative to the supply of labour to the West Indies Colonies and Mauritius, *op. cit.*, p. 253.

plaisance comme ouvriers, domestiques etc. »<sup>72</sup>. Et selon A. Hugnin, de Plaines Wilhems, les ex-apprentis déjà exaltés par l'émancipation et les gages très élevés n'avaient pas prévu que des circonstances si propices à leur avancement et leur bien être pouvaient durer éternellement<sup>73</sup>. Ainsi, selon E. Ravel de Rivière du Rempart, « les émancipés ont vu avec peine d'abord l'immigration d'un grand nombre d'Indiens dans la colonie, mais ils se sont bientôt, avec leur insouciant apathie, accoutumés à leur présence »<sup>74</sup>.

Cependant, dans leur grosse majorité, les *Stipendiary Magistrates* et les *Civil Commissioners* étaient d'avis que la compétition avec les Indiens n'avait guère eu d'effets négatifs sur la population affranchie. Ainsi E. Kelly, de Port-Louis, rapportait : « Je n'ai jamais observé la moindre jalousie de la part des ex-apprentis envers l'Indien »<sup>75</sup>. Selon ce dernier, l'introduction des Indiens n'avait guère porté préjudice aux ex-apprentis ; J. Regnard de même rapportait que « la réouverture de l'immigration indienne n'avait eut guère d'effet sur la population d'ex-apprentis. Bien avant cette mesure, quant les laboureurs touchaient 2 livres sterling mensuellement et qu'il manquait des bras, les apprentis refusèrent de retourner sur les plantations. Il ne pouvait y avoir ainsi aucune concurrence entre Indiens et ex-apprentis »<sup>76</sup>. D'ailleurs, selon C. Drenning, de Pamplemousses Nord, et E. A. Montochio « la compétition ne pouvait exister parce que l'ouvrage ne manquait pas dans la colonie »<sup>77</sup>. Et d'ailleurs, selon J. Herve de Rivière Noire, les ex-apprentis préféraient de loin cultiver leur portion de terre en légumes ou élever des cochons et de la volaille<sup>78</sup> à travailler dans les plantations.

A ce propos, plusieurs rapportaient que la grande ambition des ex-apprentis était de devenir petit propriétaire. « *The general desire of this people is to possess land* », écrivit P. A. Heyliger le 24 décembre 1844<sup>79</sup>. S. Thatcher observait avec perspicacité qu'en tant qu'engagés, ils auraient été mieux lotis : « Un engagé à six dollars par mois, logé, nourri et disposant de soins médicaux, ramenait annuellement 14 livres sterling et 8 schillings. Mais le laboureur est soumis à son employeur tandis que l'apprenti petit propriétaire est son propre maître »<sup>80</sup>. Dans ce contexte, selon H. M. Self, « ils se considéraient supérieurs aux Indiens qu'ils méprisaient du fait qu'ils étaient contraints de travailler de par leur engagement et punis comme des marrons quand ils s'absentaient. Et le mot malabar est devenu un reproche »<sup>81</sup>.

Pourtant la majorité des rapports souligne la bonne entente entre engagés et ex-apprentis. C. Drenning, de Rivière du Rempart, écrivait « que certains apprentis de son quartier avaient signé des engagements et travaillent de bon train

<sup>72</sup> Parliamentary Papers. Correspondence relative to the supply of labour, op. cit., p. 264.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 268.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 266.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 255.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 265.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 266.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 262.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 256.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 259.

<sup>81</sup> *Op. cit.*

avec les Indiens »<sup>82</sup>, et que E. Ravel, de Rivière du Rempart, pouvait écrire : « Le meilleur accord règne maintenant entre eux »<sup>83</sup>.

Le comité sur la population affranchie remarqua le 4 juin 1847 que l'immigration indienne fut en fait bénéfique pour les petits cultivateurs et les artisans nouvellement libérés car elle augmentait la demande pour divers produits : « Avec l'introduction de 25 000 immigrants de 1835 à 1839 et de 39 000 en 1843-1844, la demande pour la main d'œuvre qualifiée, pour les produits vivriers et autres produits des *'light labour'* augmenta en proportion »<sup>84</sup>. De même, Beaton soulignait qu'ils étaient mieux lotis que les Indiens. Les descendants d'esclaves étaient devenus les gardiens, les cochers, les boutiquiers de la colonie et les plus mal rémunérés d'entre eux, les dockers étaient bien mieux payés que les laboureurs indiens<sup>85</sup>.

### *Cloisonnements et métissage*

Cependant, la césure avec la grande culture entraîne une division ethnique du travail avec de profondes répercussions sur l'évolution sociale du pays car à partir de 1847, plusieurs lois contraignantes furent promulguées visant à enfermer l'Indien dans les camps sucriers en tant que travailleur agricole laissant aux ex-apprentis la petite culture. Mais le cloisonnement à l'intérieur de ce marché du travail ethniquement compartimenté fut loin d'être complètement étanche.

D'abord, le recensement de 1851 révèle un certain retour des ex-apprentis sur les plantations sucrières en tant que laboureurs. Les propriétés sucrières n'abritaient que 486 ex-apprentis en 1846. En 1851 le nombre passa à 5161, dont 35 % étaient des travailleurs agricoles<sup>86</sup>. De même, en dépit des lois contraignantes, les *old immigrants* délaissent la plantation pour s'engouffrer dans certains secteurs d'activités investis par les ex-apprentis à la fin de l'apprentissage. Dès 1846, Sir William Gomm dénonçait les centaines de déserteurs indiens qui trouvaient refuge dans la capitale, entrant en compétition avec les anciens esclaves<sup>87</sup>. En 1867, C. J. Boyle notait que le bûcheron et le porteur d'eau étaient invariablement le Malabar. Et que la majorité des domestiques étaient des Indiens, alors que le petit commerce était presque exclusivement aux mains des Chinois<sup>88</sup>.

Selon R. Allen, les ex-apprentis n'arrivèrent pas à tenir leur position dans la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Une analyse des recensements de 1851 et 1861 révèle que les Créoles se virent évincer rapidement d'un grand nombre de métiers qu'ils avaient investis au lendemain de la libération. En 1851, la moitié des 1215 charretiers, 40 % des 495 colporteurs, un tiers des 2250 boutiquiers, 29 % des 2142 blanchisseurs et blanchisseuses étaient d'origine indienne. Et en 1861, ces derniers constituaient 92 % des charretiers, plus de 88 % des colporteurs et

<sup>82</sup> *Op. cit.*

<sup>83</sup> *Op. cit.*

<sup>84</sup> Parliamentary Papers. Correspondence relative to the general conditions of Mauritius, p. 193-195.

<sup>85</sup> P. Beaton, *Creoles and Coolies or Five years in Mauritius*, London, 1859, p. 86.

<sup>86</sup> R. W. Rawson & Ors, Report of the Commissioners appointed to take a census of the island of Mauritius and dependencies, 1851.

<sup>87</sup> Gomm à Gladstone 25 août 1846. Papers Correspondence relative to the supply of labour, *op. cit.*, p. 219.

<sup>88</sup> C. J. Boyle, *Far away or sketches of scenery and society in Mauritius*, London, 1867, p. 192.

plus de la moitié des blanchisseurs et blanchisseuses du pays<sup>89</sup>. On retrouve la même percée des indiens chez les jardiniers et *washerwomen*. Et avec le grand morcellement, à partir des années 1860, ils vont concurrencer les petits propriétaires ex-apprentis, qui n'avaient pas d'accès au crédit, dans la culture maraîchère<sup>90</sup>.

Il n'est guère étonnant qu'à la fin du siècle, Lehecq pouvait écrire « l'Hindou a tué le Noir par sa redoutable concurrence »<sup>91</sup>. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, Hervé de Rauville écrivait : « Tandis qu'ils croupissent dans l'indolence et la misère, et disparaissent peu à peu, les Indiens les remplacent et s'accaparent petit à petit du sol destiné à leur appartenir un jour entièrement. Artémidor ne voulant plus être laboureur s'est fait une spécialité des métiers manuels ; il est charpentier, maçon, cordonnier, tailleur etc. Mais comme il ne travaille que pour subvenir à ses besoins immédiats, qu'il n'a ni l'activité ni l'intelligence de l'Indien et s'est créé des besoins en disproportion avec sa position – notamment son goût du luxe – Artémidor s'est imaginé que l'habit fait l'homme, s'habiller comme le blanc, c'est devenir son égal ; aussi le luxe est-il la principale cause de sa misère. Il ne fera qu'un repas par jour pour avoir un bon complet à mettre le dimanche – là encore l'Indien commence à le supplanter »<sup>92</sup>.

Mais parallèlement, l'immigration indienne bouleverse aussi la constitution de la population d'ex-apprentis et du groupe auquel ils furent rattachés à partir du recensement de 1861 – à savoir la population générale. En effet, le rapport du Comité sur l'insuffisance de la main d'œuvre de 1845 révèle par rapport aux immigrants indiens que « les femmes créoles établissaient volontiers des connexions avec les indiens »<sup>93</sup>. Le 29 juin 1846, suite aux accusations du *Committee of the British and Foreign anti-slavery society* quant à des pratiques immorales et contre-nature chez les engagés indiens, et que « les femmes noires étaient souvent agressées par ces asiatiques, les forçant à trouver refuge chez des proches pour échapper à leurs vicieux desseins », le gouverneur Sir William Gomm demanda aux Commissaires civils et aux *Stipendiary Magistrates* de soumettre un rapport sur l'état moral de la population indienne dans leur quartier respectif<sup>94</sup>. Certains de ces rapport révèlent l'étendue du métissage entre femmes ex-apprenties et engagés indiens qui constituaient un groupe à très forte prédominance mâle. Ainsi le *Stipendiary Magistrate* H. M. Self rapportait le 14 août 1846 que dans son quartier, sur l'établissement L'Espérance de MM. Couve et d'Emmerez, « deux Indiens cohabitaient avec des femmes créoles ; à Rvenworth de Crompton & Co, 5 des hommes non mariés avaient des femmes créoles et 10 enfants ; à Mon Songe de N. Mouliné, un Indien vivait avec une Créole qui avait changé de religion ; à La Paix de A. Legentil, deux hommes cohabitaient avec des femmes créoles ; à l'Hermitage de Mathieu Gabriel, un Indien vivait avec une Créole de qui il avait deux enfants ; à Hauterive de Louis Lebreton, quelques 16 à

<sup>89</sup>R. Allen, *Slaves, Freedmen and Indentured Labourers in Colonial Mauritius*, Cambridge, 1994, p. 148.

<sup>90</sup>*Ibid.*

<sup>91</sup>J. Lehecq, *Au pays de Paul et Virginie*, Paris, 1895, p. 218.

<sup>92</sup>H. de Rauville, *L'île de France contemporaine*, 1909, p. 156.

<sup>93</sup>Parliamentary Papers. Copies or extracts of the Despatch from the Governor of Mauritius, enclosing the report of the Committee appointed to inquire into the state of the Indian immigrants and the effect of the existing Regulations in regard to their engagement, 1845, p. 10.

<sup>94</sup>Gomm à Gladstone, 5 septembre 1846. Parliamentary Papers Correspondence relative to the supply of labour, *op. cit.*, p. 172-173.

17 indiens cohabitaient avec des femmes créoles avec lesquelles ils avaient beaucoup d'enfants<sup>95</sup>. Et G. M. Elliot, *Stipendiary Magistrate* de la Savanne, rapportait que sur l'établissement de St Aubin beaucoup d'Indiens, comme sur d'autres établissements, cohabitaient avec des femmes créoles<sup>96</sup>. Les sondages que nous avons effectués dans les index des registres de l'état civil révèlent que le processus de métissage était bien avancé dans les années 1860.

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, selon H. Leclézio, les classes laborieuses (artisans, tailleurs, mécaniciens, imprimeurs, menuisiers – environ 25 000 personnes) constituaient la quatrième section de la population générale. C'est dans cette section dont les répartitions sont plus élastiques que dans les classes précédentes, que les Chinois se marient et que l'infiltration indienne se fait dans les couches les plus basses. Au-dessous, on retrouvait les classes inférieures, un mélange indéfinissable où le sang malgache et africain prédomine et où l'on retrouve les descendants d'esclaves<sup>97</sup>.

En 1881, le commissaire de recensement notait déjà la difficulté à maintenir les catégories existantes dans les recensements. Il soulignait les difficultés résultant de la conversion des Indiens au christianisme. Il citait le cas de « Ramsamy qui en devenant chrétien prit le nom de Pierre Antoine et sa femme Meenachee alias Marie Rose ; ils ont trois enfants, un ayant pour prénom François Xavier, le second Marie Ursule et le troisième Pierre Antoine. Aussi, à la disparition des parents, qui pourra affirmer que les enfants étaient de pure souche indienne ou non ? Selon le Commissaire, quiconque lira le nom de François Xavier dira que ce dernier appartenait à la population générale »<sup>98</sup>.

Quant à l'étendue de ces conversions, Boyle notait dans son récit que les conversions au christianisme se faisaient, mais lentement<sup>99</sup>. Selon Nicolas Pike « quelques Hindous s'étaient convertis au christianisme. D'autres, qui adhéraient toujours à leurs anciennes croyances, étaient très fiers d'élever leurs enfants à la mode des Créoles du pays en leur faisant acquérir une éducation quelconque en Français et en Anglais. Et quant ces enfants grandissaient, contre le vœu de leurs parents, ils épousaient des jeunes hommes ou des jeunes filles créoles selon le cas »<sup>100</sup>.

Ainsi, en 1873, Elyse, une jeune indienne de 15 ans élevée dans la foi catholique et qui vivait chez Vve Volcy depuis quelques années comme domestique, dénonça son père, Annacoty, qui voulait la marier à un « Malabar » pour de l'argent<sup>101</sup>. Comme l'écrit Marina Carter, le prosélytisme religieux créait des conflits dans les familles indiennes<sup>102</sup>. En général ces Indiens, baptisés anglicans ou catholiques, étaient assimilés dans la population générale, certains allant jusqu'à changer de patronyme.

<sup>95</sup> Parliamentary Papers Correspondence relative to the supply of labour, *op. cit.*, p. 179.

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 169.

<sup>97</sup> H. Leclézio, « People and Politics », in A. Macmillan (ed), *Mauritius Illustrated*, p. 139-140.

<sup>98</sup> J. Ksyche, *Census of Mauritius and its Dependencies taken on 4<sup>th</sup> April 1881*, 1881, p. 7.

<sup>99</sup> Boyle, *op. cit.*, p. 116.

<sup>100</sup> N. Pike, *Sub-tropical rambles in the land of the Aphanapterix*, New-York, 1874, p. 481-482.

<sup>101</sup> M. Carter, *Lakshmi's legacy...*, *op. cit.*, p. 149-150.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 150.

Cependant, l'on peut affirmer que ce processus de métissage et de conversion au christianisme ne fut pas d'une très grande incidence chez la population d'origine indienne qui, d'ailleurs, va se reconstituer rapidement avec le grand morcellement, le développement des villages et la montée des mouvements religieux *revivalist*<sup>103</sup>. Par contre, il en fut autrement chez le groupe des ex-apprentis qui connut une véritable catastrophe démographique au sortir de l'apprentissage. En effet, les grandes épidémies de fièvre, de petite vérole, de choléra et de paludisme qui s'enchaînèrent dans le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, firent des victimes principalement dans ce groupe<sup>104</sup>, à tel point que, selon Kuczynski, ils ne constituaient qu'une petite minorité au sein de la population générale en 1866<sup>105</sup>.

Il n'est guère étonnant que le fin observateur de ce groupe que fut Charles Baissac écrivit à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle : « La population Créole noire est en train de disparaître, chacun le sait ». Baissac s'empresse d'ajouter « notre population noire n'est pas en train de mourir mais d'évoluer. Née depuis un siècle et demi à peine, sans caractère ethnique assez consolidé par le temps pour offrir une force de résistance suffisante, elle se transforme rapidement par le mélange avec les races européenne d'abord puis dans une proportion bien autrement grande avec les races indiennes si librement introduites à l'île Maurice par un demi siècle de production sucrière a outrance (...) Le type de créole noir pur se rencontre de moins en moins sur notre sol »<sup>106</sup>.

*Jocelyn Chan Low est Associate Professor en Histoire Contemporaine  
chanlow@uom.ac.mu*

<sup>103</sup> T. Arno & C. Orian, *op. cit.*, p. 142.

<sup>104</sup> J. Chan Low, « Les ex-apprentis face aux épidémies, 1839-1868 » in S. Fuma & J. Chan Low (éds) *Epidémies et pharmacopée traditionnelle dans l'histoire des îles de l'océan Indien*, Paris, 2008, p. 57-73.

<sup>105</sup> R. Kuczynski, *Demographic survey of the British Colonial Empire*, 1948-1949, p. 875.

<sup>106</sup> C. Baissac, *Le Folklore de l'île Maurice*, Paris, 1889, p. II.